



Commission de l'Union  
Africaine



Nations Unies  
Stratégie Internationale de Prévention  
des Catastrophes

**Programme d' Action Elargi pour la Mise en œuvre  
de la Strategie Regionale Africaine sur la Prevention  
des Risques de Catastrophe (2006 - 2015)  
et  
Déclaration de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle  
Africaine sur la Prévention des Risques de  
Catastrophe, 2010**



## Préface



En Afrique, les catastrophes s'accroissent en fréquence et en gravité de l'impact, combinant les défis du développement durable et ébranlant les perspectives de l'Afrique dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En moyenne, presque deux catastrophes de proportions significatives sont enregistrées chaque semaine dans la région de l'Afrique depuis l'an 2000. Quelques unes seulement font les titres de l'actualité mondiale alors qu'elles contribuent toutes à la réduction de la capacité des africains à survivre et prospérer. Les aléas climatiques et hydrologiques, plus particulièrement la sécheresse, les inondations, les cyclones et les glissements de terrain dominent le profil des catastrophes de la région de l'Afrique, affectant en moyenne 12.5 millions de personnes par année. L'Afrique est également ravagée par d'autres types de catastrophes naturelles et causées par l'homme comme les éruptions volcaniques, les épidémies et les conflits.

Des formes de vulnérabilité multiples et interdépendantes détiennent le potentiel de transformer des aléas mineurs en catastrophes humaines. Environ 400 millions de personnes en Afrique vivent en dessous du seuil de pauvreté et 200 millions sont considérés comme souffrant de malnutrition. Le manque de revenus et l'insécurité alimentaire jouent un rôle majeur dans la dégradation des sols, car la population pauvre et affamée est forcée de surexploiter les ressources naturelles afin de combler ses besoins immédiats pour sa survie. Le changement climatique amplifie les risques et exacerbe les vulnérabilités existantes sur le continent en

augmentant la fréquence et la sévérité des événements climatiques extrêmes.

Etant donné l'augmentation potentielle des impacts négatifs des catastrophes sur le développement social, économique et environnemental en Afrique, et reconnaissant la menace que posent les catastrophes sur la capacité de l'Afrique à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le continent africain, avec le leadership fourni par la Commission de l'Union Africaine, a développé une Stratégie Régionale sur la Prévention des Risques de Catastrophe, adoptée par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement, en juin 2004. Elle fut approuvée par l'Assemblée des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine en juillet de la même année avec un appel à développer un Programme pour sa mise en œuvre. Avec un leadership continu de la Commission de l'Union Africaine, ainsi que le soutien du Secrétariat International pour la Prévention des Catastrophes (SIPC – UNISDR – United Nations International Strategy for Disaster Reduction), le Programme d'Action pour la mise en oeuvre de la Stratégie pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2005-2010) fut développé et adopté durant la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe à Addis Abeba en décembre 2005.

La Deuxième Conférence Ministérielle sur la Prévention des Risques de Catastrophe, tenue à Nairobi en avril 2010, organisée conjointement par la Commission de l'UA et UNISDR Afrique, adopta une révision substantive du Programme d'Action reflétant les écarts actuels, prolongea le délai à 2015 et l'aligna sur le mandat mondial du Cadre d'Action de Hyogo. La Décision (EX.CL/Dec.607 (XVIII)) du Conseil Exécutif de l'UA lors de la 16ème session de l'Assemblée de l'UA en janvier 2011, approuva le Programme d'Action élargi pour la

mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) ainsi que les recommandations contenues dans la Déclaration Ministérielle.

Le but de la Stratégie et du Programme d'Action élargi pour la mise en oeuvre de la Stratégie est de contribuer à l'atteinte du développement durable et la diminution de la pauvreté à travers la réduction substantielle des impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes. Le Programme d'Action élargi fourni des objectifs et domaines d'intervention étendus ainsi que des processus et des activités pour les atteindre. Ces objectifs sont: l'intégration de la gestion de la prévention des risques et l'adaptation au changement climatique comme partie intégrale des programmes de développement durable; renforcer les capacités des institutions régionales, sous-régionales et nationales afin de contribuer à la résilience face aux catastrophes; développer et maintenir des mécanismes de coordination durables au niveau régional et sous-régional; et renforcer les institutions nationales et leurs capacités à intégrer et mettre en oeuvre des activités et programmes de prévention des risques de catastrophe.

Le Programme élargi de mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine est une culmination d'efforts collaboratifs extensifs de la Commission de l'Union Africaine, le SIPC, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, qui débuta avec la Stratégie Africaine. Un soutien pour la révision du développement du Programme fut également reçu par des Agences des Nations Unies, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), des organisations internationales non gouvernementales et des donateurs. La Commission de l'UA est profondément reconnaissante pour le soutien de tous les partenaires et en particulier l'assistance consistante fournie par le SIPC et la Banque Mondiale qui

se poursuit tout au long de la mise en œuvre du Programme. La Commission apprécie également l'engagement entrepris par beaucoup d'autres partenaires et les institutions régionales de formation, en assistant dans le processus de développement des capacités sur la prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national.

Le Programme fournit une direction stratégique pour l'intervention en prévention des risques de catastrophe des Etats Membres, des Communautés Régionales Economiques (CER) et leurs partenaires de développement respectifs. Les mécanismes institutionnels et les cadres légaux sont maintenant en place dans la majorité des Etats Membres et des CER. La Commission de l'UA a effectué un pas important afin de renforcer la coordination et le soutien technique au niveau régional à travers l'établissement du Groupe de Travail Africain sur la Prévention des Risques de Catastrophe.

Grâce à une volonté politique renforcée des Etats Membres ainsi qu'un engagement et un soutien continu de la part des partenaires, la Commission de l'UA est confiante qu'ensemble nous pouvons maintenant accélérer des actions concrètes se traduisant par la résilience de nos économies et nos communautés confrontées aux catastrophes.



**Tumusiime Rhoda Peace**  
**Commissionnaire pour l'Economie Rurale et**  
**l'Agriculture**  
**Commission de l'Union Africaine**

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

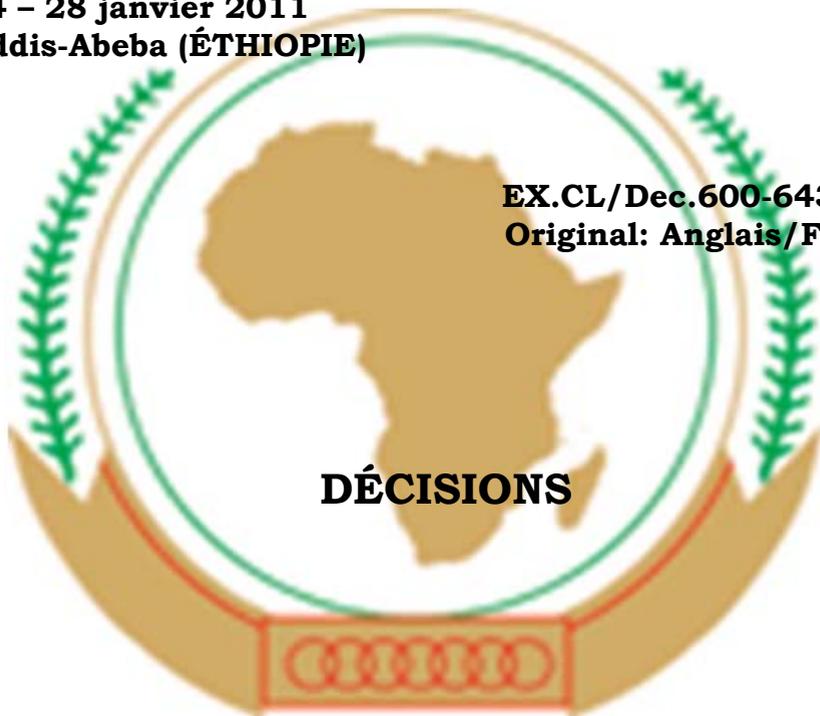
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Dix-huitième session ordinaire**

**24 – 28 janvier 2011**

**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**



**EX.CL/Dec.600-643(XVIII)**

**Original: Anglais/Français**

**DÉCISIONS**

***Extrait de la Décision sur le rapport de la  
Deuxième Conférence Ministérielle sur la  
Réduction des Risques de Catastrophes  
EX.CL/Dec.607 (XVIII)***



**DECISION SUR LE RAPPORT DE LA DEUXIEME  
CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA  
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES  
EX.CL/Dec.607 (XVIII)**

**Le Conseil Exécutif,**

1. **PREND NOTE** du Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur la Réduction des Risques de Catastrophes, tenue du 14 au 16 avril à Nairobi (Kenya), et **APPROUVE** les recommandations qui y sont contenues ;
2. **APPROUVE ÉGALEMENT** le « Programme d'Action élargi pour la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) » ;
3. **EXHORTE** tous les États Membres et les Communautés Economiques Régionales (CER) à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le « Programme d'Action élargi pour la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) » ;
4. **EXHORTE EN OUTRE** les Etats Membres, conformément aux résolutions pertinentes des Ministres africains à accroître leurs investissements dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe en allouant à la réduction des risques de catastrophes un certain pourcentage de leurs budgets et revenus nationaux ;
5. **DEMANDE** à la Commission et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de



faciliter et de coordonner la mise en oeuvre de cette décision conformément à la recommandation de la deuxième Conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophes ;

6. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission d'accélérer la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un organe panafricain chargé de la gestion des risques de catastrophes pour l'Afrique qui sera dirigé par l'UA et qui permettra aux Etats Membres de gérer collectivement les risques de catastrophe au niveau de toutes les régions et de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires en attendant la finalisation de l'étude de faisabilité ;
7. **LANCE UN APPEL** aux partenaires au développement concernés y compris les institutions des Nations Unies concernées, les institutions financiers régionales et mondiales, les agences bilatérales et multilatérales, pour qu'ils fournissent aux États membres, à la Commission et aux Communautés Economiques Régionales (CER), l'appui technique et financier nécessaire en vue d'assurer la mise en oeuvre efficace de la présente décision ;
8. **DEMANDE ENFIN** à la Commission de faire rapport au Conseil Exécutif sur la mise en oeuvre de la présente décision, lors de sa prochaine session ordinaire prévue pour juin 2011.



**EX.CL/589(XVII)**  
**Original : English**

**Rapport de la Deuxième Conférence  
Ministérielle sur la Prévention  
des Risques de Catastrophe**

**Nairobi, Kenya, 14 - 16 avril 2010**





# **Rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Prévention des Risques de Catastrophe**

**Nairobi, Kenya, 14 - 16 avril 2010**

## **I. Contexte**

1. La Deuxième Conférence Ministérielle sur la Prévention des Risques de Catastrophe s'est tenue le 16 avril 2010 au Centre International de Conférence Jomo Kenyatta à Nairobi, au Kenya. Elle était précédée par une réunion d'experts tenue du 14 au 15 avril 2010 afin de préparer la Conférence Ministérielle.

## **II. Organisation et participation**

2. La Conférence était organisée par la Commission de l'Union Africaine (UA) avec le soutien et la collaboration du SIPC (Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes, ou UNISDR – United Nations International Strategy for Disaster Reduction) et le Gouvernement du Kenya: le *Ministry of State of Special Programme (MOSSP)*.

3. 280 délégués étaient présents à la Conférence et les 47 Etats Membres de l'UA suivants ont participé à la Conférence :

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Erythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya,



Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

4. Les organisations intergouvernementales, les donateurs, les organisations internationales, régionales, sous régionales et nationales, les agences et institutions suivantes étaient représentées à la Conférence: Institutions Africaines Continentales” la Commission de l’Union Africaine et la Banque Africaine de Développement.

Les Communautés Economiques Régionales (CER): le Marché Commun pour l’Afrique l’Est et du Sud (COMESA), la Communauté Economique des Etats d’Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et le Centre pour la Prédiction et les Applications Climatiques (ICPAC) de l’Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ; les donateurs / partenaires du développement: Facilité Globale pour la Prévention des Risques de Catastrophe et le Relèvement (GFDRR) de la Banque Mondiale, la Commission Européenne, la Fondation Rockefeller et le Secrétariat du Commonwealth.

Ambassades à Nairobi: Allemagne et Maroc.

Les Nations Unies et organisations internationales, agences et programmes: FAO, OIM, PNUD, Global Risk Identification Program (GRIP), UNECA, PNUE, UNESCO, UN-HABITAT, UNICEF, SIPC, BCAH (UNOCHA), UNOOSA/UNSPIDER, PAM, OMS, OMM.



ONG et institutions académiques: World Vision, ActionAid, Croix-Rouge Allemagne, Fondation Rockefeller, Centre pour le Contrôle et la Prévention des Maladies, Oxfam GB, Fondation Art of the Living, Université North-West, Institut Renaissance pour la Recherche Environnementale et le Développement, le SEMAC.

Le Gouvernement du Kenya et institutions nationales: Ministère Kenyan pour l'Agriculture, la Commission pour la Communication du Kenya, le *Ministry of State of Special Programme*, et le Ministère des Affaires Etrangères. L'Autorité d'Aviation Civile du Kenya, le Ministère pour l'Immigration, la Corporation Postale du Kenya, l'Université Kenyatta, l'Université de Nairobi, l'Institut pour la Recherche Médicale (KEMRI), Ambulance St. John, *Kenya National Disaster Operations Centre*.

### **III. Cérémonie d'Ouverture**

5. Des mots de bienvenue furent exprimés par Hon. Dr. Naomi Shaban, *Minister of State of Special Programme*, Bureau du Président, République du Kenya. Des déclarations furent exprimées par M. Michel Jarraud, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale de Météorologie et par S.E. Mme. Margareta Wahlström, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Prévention des Risques de Catastrophe, alors que S.E. Mme. Tumusiime Rhoda Peace, Commissionnaire pour l'Economie Rurale et l'Agriculture à la Commission de l'Union Africaine, fit la déclaration d'ouverture.



6. La Conférence Ministérielle fut officiellement ouverte par Hon. Uhuru Muigai Kenyatta, Premier Ministre Adjoint et Ministre des Finances au nom de Hon. Premier Ministre Raila Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya. Dans son discours, l'invité d'honneur exprima le besoin pour les gouvernements africains de saisir le défi d'augmenter les investissements pour la Prévention des Risques de Catastrophe pour mitiger les impacts de perte économique due aux catastrophes.

#### **IV. Election du Bureau**

7. L'élection du Bureau était facilitée par Mme Olushola Olayide de la Commission de l'Union Africaine. La Conférence élut le Bureau suivant:

Président:	Ghana
1 <sup>er</sup> Vice-Président:	Egypte
2 <sup>ème</sup> Vice-Président:	Kenya
3 <sup>ème</sup> Vice-Président:	République du Congo
Rapporteur:	Afrique du Sud

#### **V. Rapport sur le Progrès de mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine et le Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe**

8. La Commission de l'Union Africaine et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD présenta les progrès effectués dans la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine et le Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe de 2006 à 2010.



## **VI. Considération du Rapport de la réunion d'Experts et adoption de la Déclaration Ministérielle**

9. Le Président de la réunion d'Experts, M. Koffi Portuphy du Ghana présenta les résultats des discussions, incluant les recommandations des experts pour une considération ministérielle et lut l'avant-projet proposé de la Déclaration Ministérielle.

10. Les Ministres firent quelques modifications à l'avant-projet de la Déclaration suite à quoi, M. Yunus Carrim, Ministre Adjoint pour la Gouvernance Coopérative et Affaires Traditionnelles d'Afrique du Sud, étant le Rapporteur, lut la Déclaration Ministérielle à l'Annexe I.

## **VII. Adoption du Programme d'Action élargi**

11. Après avoir considéré l'avant-projet du Programme d'Action élargi présenté par la réunion d'Experts, la Conférence des Ministres adopta le Programme d'Action élargi pour la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) (Annexe II).

## **VIII. Adoption de l'avant-projet de décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine**

12. Après avoir considéré l'avant-projet de décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine sur la Deuxième Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe présenté par la réunion d'Experts, la Conférence des Ministres adopta l'avant-projet de la décision pour soumission au



---

Conseil Exécutif de l'Union Africaine à travers la Commission de l'Union Africaine.

**IX. Adoption du Rapport du Ministre**

13. La Conférence des Ministres, responsable pour la Prévention des Risques de Catastrophe adopta ensuite ce rapport et le Président clôtura la Conférence.



**EX.CL/589(XVII)**  
**ANNEXE I**

**Déclaration de la Deuxième Conférence  
Ministérielle Africaine  
sur la Prévention des Risques de Catastrophe**

**Tenue à Nairobi, au Kenya,  
du 14 au 16 avril 2010**





**Déclaration de la Deuxième Conférence  
Ministérielle Africaine  
sur la Prévention des Risques de Catastrophe  
Tenue à Nairobi, au Kenya,  
du 14 au 16 avril 2010**

*Nous, Ministres et Chefs de délégation en charge de la Prévention des risques de catastrophe en Afrique, réunis à Nairobi, au Kenya, le 16 avril 2010, à la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Prévention des Risques de Catastrophe en Afrique organisée parallèlement à la première conférence des Ministres en charge de la météorologie en Afrique, tenue également à Nairobi, au Kenya, du 15 au 16 avril 2010.*

*Exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité aux populations et communautés qui ont été sévèrement affectées par les catastrophes à travers le continent Africain et le monde entier, reconnaissons également les efforts fournis par les communautés, les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour répondre aux risques de catastrophe et à les éradiquer.*

*Sommes convaincus que les catastrophes entravent sérieusement le développement et la lutte contre l'éradication de la pauvreté.*

*Les efforts de développement qui omettent d'intégrer la prévention des risques de catastrophe, pourraient accroître la vulnérabilité des populations et de leurs biens. De ce fait, nous croyons que la prévention des risques de catastrophe pour la construction des sociétés plus résilientes, est l'un des plus grands défis auquel les Gouvernements, les communautés et la communauté internationale font face de nos jours.*



*Les Pays Africains, conscients de la volonté commune dans les efforts de prévention de risques de catastrophe, croient que c'est de notre responsabilité commune d'agir ensemble.*

- I. *Considérant* les recommandations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophe, tenue à Nairobi du 5 au 7 mai 2009, durant laquelle les Gouvernements, les Communautés Economiques Régionales, la Commission de l'Union Africaine, les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont examiné et approuvé le projet de Programme d'Action élargi (2006 -2015) en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe, en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015: pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes;
  
- II. *Approuvant* les délibérations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des catastrophes, y compris les recommandations à la plateforme mondiale pour la prévention des risques de catastrophe organisée à Genève du 16 au 19 juin 2009 ;



- III. *Approuvant* les travaux de la deuxième session de la Plateforme mondiale sur la Prévention des Risques de Catastrophe « Investir aujourd'hui pour des lendemains plus sûrs » ;
- IV. *Rappelant* la décision de l'Assemblée de l'Union Africaine sur la version révisée de la Convention Africaine de 1968 (Convention d'Alger) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à la deuxième session ordinaire tenue en juillet 2003 à Maputo, Mozambique ;
- V. *Rappelant* aussi la décision du Conseil exécutif de l'Union Africaine sur le Programme d'Action (2006-2010) pour la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe adopté à la huitième session ordinaire de l'UA en janvier 2006, à Khartoum, au Soudan ;
- VI. *Rappelant* en outre la décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine sur la session extraordinaire de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'environnement (AMCEN) portant sur les changements climatiques qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, mai 2009, adoptée à la treizième session ordinaire du Sommet de l'UA tenu à Syrte, en Libye, juin 2009 ;



VII. *Rappelant* toutes les décisions antérieures sur les changements climatiques ;

VIII. *Rappelant* la décision des Ministres des Finances de l'Afrique prise à Lilongwe, Malawi (29-30 Mars 2010),

« à soutenir les efforts vers le renforcement de capacités nationales et régionales pour atténuer l'exposition aux risques de catastrophe par l'institutionnalisation des instruments financiers efficaces et autres telles que les réserves alimentaires stratégiques, le fonds d'urgence ainsi que le partage de risque à travers les sous-régions » ;

IX. *Reconnaissant* les efforts positifs que de nombreux gouvernements nationaux en Afrique ont fait en intégrant la prévention des catastrophes et des risques climatiques dans leurs politiques de développement et dans leur processus de planification, ainsi que dans les interventions d'urgence et de relèvement ; reconnaissons aussi les difficultés des gouvernements à institutionnaliser et décentraliser les efforts et les traduire en action ;



X. *Insistant* sur la nécessité de la Plateforme régionale Africaine de continuer à plaider, à fournir des conseils techniques et des mécanismes de soutien aux Communautés Economiques Régionales, aux gouvernements nationaux et aux partenaires pour la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe et de son Programme d'Action (2006-2015) ;

XI. *Soulignant* le fait qu'il y a un besoin urgent d'évaluer les progrès accomplis par Commission de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres pour accélérer la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la PRC à travers son Programme d'Action (2006 –2015) ;

XII. *Considérant* la nécessité urgente de renforcer les mécanismes sous régionaux afin de réaliser les priorités du Cadre d'Action de Hyogo et la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe, grâce à la mise en œuvre du Programme d'Action (2006 –2015) ;



XIII. *Soulignant* la nécessité pour les États Membres de promouvoir le partenariat avec les institutions chargées de la prévention des risques de catastrophe, telles que des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), le secteur de la santé, les institutions financières, les universités, les centres spécialisés, les institutions scientifiques et de recherche, les ONG et les organisations de la société civile,

afin de réaliser les objectifs de la Stratégie Régionale Africaine et le Programme d'Action (2006 – 2015) ; et constituent des membres de la plateforme multisectorielle sur la PRC ;

XIV. *Reconnaissant* les effets négatifs de la variabilité et du changement climatique, y compris l'augmentation de la fréquence des catastrophes et la pression accrue sur les ressources naturelles ;

XV. *Emphasisant* les besoins des pays les plus vulnérables ainsi que les États insulaires en développement reconnaissant leurs aspirations pour un développement durable et leur besoin de coopération ;

XVI. *Reconnaissant* également que la mauvaise planification urbaine accroît les vulnérabilités qui font appel à des actions concertées des gouvernements et des communautés locales ;



XVII. *Soulignant* la nécessité pour les États Membres de miser sur de nouvelles opportunités sur la prévention des risques de catastrophe en tirant profit de nouvelles initiatives disponibles avec l'élaboration de la Stratégie Régionale Africaine pour la PRC, et à les intégrer dans les mécanismes existants.

***Recommandons au Sommet de l'Union Africaine de:***

1. demander à la Commission de l'Union Africaine de continuer à mobiliser un soutien politique et de plaider auprès de la communauté internationale, des institutions et des partenaires au développement pour assister les États membres à institutionnaliser des plateformes multisectorielles nationales ou des mécanismes similaires de coordination qui intègrent la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, mettant l'accent sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les secteurs des finances, de la planification, de la santé, de l'éducation, du développement urbain, des infrastructures, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de l'industrie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, entre autres priorités nationales ;
2. exhorter la Commission de l'Union Africaine à reconstituer le Groupe de Travail africain sur la prévention des risques de catastrophe afin de promouvoir la coordination et l'appui technique entre les États Membres dans la mise en œuvre



de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe et son Programme d'Action ;

3. *engager* la Commission de l'Union Africaine et les États Membres à créer un réseau des institutions pour la formation, la recherche, la gestion et l'échange d'information aux niveaux national, sous-régional et régional en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux ;

4. *demander* à la Commission de l'Union Africaine, aux organisations régionales et sous régionales ainsi qu'aux États Membres de faire un suivi régulier de la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophe et de son Programme d'Action en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo en vue de faire un rapport d'évaluation biennal sur les progrès réalisés ;

5. *demander* aux États Membres de mettre en oeuvre des stratégies et des programmes décentralisés sur la prévention des risques de catastrophe au niveau communautaire appuyés par des mécanismes de financements adéquats et réalistes, en donnant un rôle prépondérant aux gouvernements locaux et en renforçant les ONG locales et régionales ainsi que les volontaires ;

6. *inviter* les Etats Membres à incorporer l'approche genre dans la mise en oeuvre du Programme d'Action ;



7. *encourager* les États Membres à accroître leurs investissements dans la prévention des risques de catastrophe par l'attribution d'un certain pourcentage de leurs budgets nationaux et des autres revenus dédiés à la prévention des risques de catastrophe, et faire un rapport à la prochaine Conférence Ministérielle, en tenant compte des autres résolutions ministérielles africaines ;

8. *lancer un appel* aux agences de développement et aux partenaires humanitaires à verser un pourcent (1%) de l'aide au développement et dix pourcent (10%) de l'aide humanitaire conformément aux recommandations de la deuxième session de la plateforme mondiale pour appuyer la prévention des risques de catastrophe (PRC), la préparation et le relèvement, y compris les conflits et/ou les crises économiques ;

9. *lancer un appel* aux États Membres, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, d'étudier la faisabilité d'une mutualisation des risques financiers à l'échelle continentale en vue d'oeuvrer vers la création d'une Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles qui soit panafricaine et appartenant aux États africains s'appuyant sur les outils existants et émergents et des mécanismes de financement pour la PRC ;

10. *lancer un appel* à la Commission de l'Union Africaine pour la réalisation d'une étude pour la mise en place des mécanismes de financement sur la prévention des risques de catastrophe permettant aux États Membres d'accéder aux



fonds régionaux et mondiaux actuels et futurs sur l'adaptation aux changements climatiques et la PRC ;

11. *faire* de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques une priorité à travers leur intégration au système éducatif existant, y compris le développement de programmes scolaires et la formation des enseignants ;

12. *lancer* un appel aux Etats Membres à entreprendre l'évaluation de la vulnérabilité des écoles, des installations sanitaires, des zones urbaines, et à élaborer des plans pour leur sécurité et leur résilience ;

13. *encourager* le développement des capacités et les partenariats entre les États Membres pour rentabiliser les connaissances traditionnelles, les technologies spatiales et autres technologies pour la prévention des risques de catastrophe ;

14. *lancer un appel* à la Commission de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à établir et/ou renforcer des unités spécialisées et fonctionnelles de prévention des risques au sein de leurs structures organisationnelles pour assurer la coordination et le suivi ;

15. *lancer un appel* aux Communautés économiques régionales à assurer et assumer leurs rôles et responsabilités tels qu'ils sont définis dans la



Stratégie Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe et dans le Programme d'Action ;

16. *lancer un appel* aux Etats Membres à adopter le Programme d'Action révisé sur la mise en oeuvre de la Stratégie Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) et assurer le suivi des progrès réalisés ;
17. *inviter* la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) à s'engager en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et les Pays Africains à supporter l'application de cette déclaration de manière appropriée ; et
18. *demander* à la Commission de l'Union Africaine de prendre en considération cette Déclaration ministérielle et la soumettre au Sommet de l'Union Africaine.





**EX.CL/589(XVII)**  
**ANNEXE II**

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE  
AFRICAINNE DE PREVENTION DES RISQUES DE  
CATASTROPHE  
(2006-2015)**

**Adopté lors de la Deuxième Conférence Ministérielle  
Africaine sur la Prévention des Risques de  
Catastrophe  
Nairobi, du 14 au 16 avril 2010**





# **Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015)**

## **1. Contexte**

L'Afrique est le seul continent au monde ayant connu une augmentation du nombre de catastrophes déclarées au cours de la dernière décennie. Les catastrophes naturelles, ainsi que les pertes économiques et sociales qui en résultent, sont de plus en plus fréquentes en Afrique et constituent une menace à la capacité de l'Afrique de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le développement durable. Outre les pertes socioéconomiques, d'importantes ressources financières et autres ressources prévues pour le développement sont affectées chaque année aux opérations de secours et de réhabilitation des populations sinistrées.

Les politiques de prévention des risques de catastrophe et les mécanismes institutionnels existent bel et bien à différentes phases d'achèvement dans les pays africains.



Toutefois, leur efficacité est limitée, ce qui explique la nécessité d'une approche stratégique pour la promotion et le renforcement de leur efficacité et de leur efficacité aux fins d'une amélioration des actions de prévention des risques de catastrophe. Soucieux d'examiner la question des catastrophes sous tous ses aspects, la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Bureau Afrique de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Risques de Catastrophe (ONU/SIPC-Afrique), collaborent depuis le début de 2003 en vue de fournir des directives et orientations stratégiques visant à intégrer la prévention des risques de catastrophe dans les processus et programmes de développement durable.

Le processus d'élaboration d'une stratégie continentale de prévention des risques de catastrophe avait débuté en avril 2003 par un atelier du NEPAD sur la gestion des catastrophes. Les travaux de l'atelier avaient porté sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des catastrophes en Afrique. Les conclusions de l'atelier comportaient deux volets : (a) la nécessité d'élaborer une Stratégie Régionale sur la Prévention des Risques de Catastrophe et (b) la nécessité d'élaborer un Programme d'Action sur la Prévention des Risques de Catastrophe.

En juin 2003, au cours de la « Réunion Africaine Consultative sur la Prévention des Risques de Catastrophe en Afrique », l'élaboration d'une Stratégie Régionale Africaine de Prévention avait été décidée et devait se dérouler en deux phases : (1) effectuer une étude de base en vue de définir l'état de la prévention



des risques de catastrophe en Afrique et (2) élaborer la Stratégie Régionale de Prévention des Risques de Catastrophe.

Une étude préliminaire avait été menée afin de faire l'état des lieux de la prévention des risques de catastrophe en Afrique. De cette étude, il ressort que les risques de catastrophe étaient latents en raison de lacunes constatées dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance, et les réponses d'urgence.

Au regard des préoccupations susmentionnées, le projet de Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe visait à contribuer à la réalisation du développement durable et à la prévention de la pauvreté par l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques de développement.

Les objectifs de cette Stratégie étaient les suivants : (1) accroître l'engagement politique en matière de prévention des risques de catastrophe (2) améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe (3) renforcer la gestion des connaissances en matière de prévention des risques de catastrophe (4) promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des risques de catastrophe (5) améliorer la gestion institutionnelle pour la prévention des risques de catastrophe et (6) intégrer la prévention des risques de catastrophe dans la gestion des mesures d'urgence. Ce document propose des orientations stratégiques pour la réalisation des objectifs énumérés.



Les grandes lignes et les principaux secteurs d'intervention avaient été examinés au cours d'une réunion préparatoire du Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe tenue en avril 2004. Un projet de Stratégie avait été débattu au cours de trois fora distincts en mai/juin 2004, notamment : (1) une réunion d'échanges des Experts sur la Stratégie, (2) une consultation régionale africaine relative à la Conférence Mondiale sur la Prévention des Risques de Catastrophe (CMPC) de janvier 2005 ; et (3) la Première Réunion du Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe. Au cours de la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), une Stratégie révisée avait été adoptée. Par la suite, la Stratégie a été officiellement reconnue lors du Sommet de l'Union Africaine tenu à Addis-Abeba en Ethiopie, du 6 au 8 juillet 2004, au cours duquel un appel officiel avait été lancé pour l'élaboration d'un Programme d'Action visant la mise en œuvre de la Stratégie à travers les efforts conjoints de l'UA/NEPAD et avec l'appui de l'ONU/SIPC et la collaboration du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), ainsi que du programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). « Les axes d'orientations pour l'Intégration de l'Evaluation des Risques de Catastrophe dans le développement » ont été également développés la même année.

Le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe a été conçu en 2005. Un peu plus tôt la même année, le Groupe africain sur la prévention des risques de catastrophe était mis en place et en décembre 2005, la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe



tenue à Addis Abeba en Ethiopie adoptait le Programme d'Action, qui sera par la suite approuvé par Décision de la Huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en janvier 2006 à Khartoum au Soudan (EX.CL/Déc.250(VIII)).

Tel que souligné plus haut, les initiatives conjointes entre la Commission de l'UA, le NEPAD, la BAD, et l'ONU/SIPC Afrique ont conduit à l'élaboration d'une série de documents stratégiques ci-après avec l'appui des experts, des fonctionnaires, du PNUD/BCPR et du PNUE :

1. La Stratégie Régionale de Prévention des Risques de Catastrophe ;
2. Le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2010) ;
3. Les directives relatives à l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques de développement durable ;
4. Le rapport régional périodique de revue sur la prévention des risques de catastrophe.

Entre temps au plan international, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Risques de Catastrophe (CMPC) de janvier 2005 à Kobé au Japon a adopté un document déclinant sous tous les aspects les priorités d'actions au cours de la prochaine décennie, intitulé *Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015: Construire la Résilience des Nations et des Communautés face aux Catastrophes (CAH)*, négocié et validé par 168 Etats Membres des Nations Unies.



En 2007, un forum régional multisectoriel impliquant plusieurs parties prenantes en matière de prévention des risques de catastrophe, à savoir la Plate-forme Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe, a été mis en place avec la facilitation de l'ONU/SIPC-Afrique.

La Première Réunion Consultative de la Plate forme Régionale Africaine s'est tenue à Nairobi au Kenya la même année pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH. Il a été également réitéré à cette occasion que beaucoup reste à faire pour le renforcement des capacités régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH.

En décembre 2008, la Commission de l'Union Africaine, l'ONU/SIPC-Afrique et la Banque Mondiale organisent à Nairobi une réunion préparatoire en vue de la tenue de la 2<sup>ème</sup> Plate Forme Régionale Africaine et de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Africaine, à laquelle participent les représentants des Communautés Economiques Régionales (CER<sup>1</sup>), les Plates-formes Nationales, les donateurs et bailleurs de fonds, les agences des NU et les organisations internationales et non gouvernementales. Cette rencontre recommanda

---

<sup>1</sup> *Font parties des CER : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Communauté pour le Développement de l'Afrique du Sud (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA), l'Union du Maghreb Arabe (UMA), et la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).*



l'organisation de la 2<sup>ème</sup> Plate Forme Régionale Africaine et de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Africaine, en vue d'actualiser le Rapport Africain sur l'Etat des lieux et par là faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les écarts et les besoins, et de proposer une version révisée du Programme d'Action Régional Africain de Prévention des Risques de Catastrophe prenant en compte le CAH, et son extension jusqu'en 2015.

C'est ainsi que la 2<sup>ème</sup> Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale Africaine a été conviée à Nairobi en mai 2009. La présente version du Programme d'Action 2006-2015 aura été l'un des documents de conclusions de cette rencontre, acceptés pour refléter les discussions et recommandations au sortir du forum.

## **2. But et objectifs**

Le but général du programme prorogé de 2006 à 2015 est de réduire substantiellement les impacts social, économique et environnemental des catastrophes sur l'économie et les populations africaines en vue de faciliter la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement en Afrique. Conformément à la Stratégie Régionale Africaine et au CAH, les objectifs spécifiques se déclinent ainsi qu'il suit :

- Intégrer la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques comme partie intégrale du développement durable et des programmes y relatifs.
- Renforcer sur le long terme les capacités aux niveaux régional et sous-régional pour contribuer



systématiquement à construire la résilience face aux risques naturels.

- Développer et entretenir des mécanismes de coordination durables aux niveaux régional et sous-régional afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Africaine et du Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe.
- Renforcer les mécanismes nationaux, les cadres législatifs et les capacités aux niveaux nationaux en vue de l'intégration et de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des risques de catastrophe.

.....  
• Traduire les politiques et les stratégies en instruments pratiques pour les décideurs et les praticiens afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH.  
.....

- Créer et mobiliser les ressources aux fins de contribuer à la mise en œuvre des programmes et des projets de prévention des risques de catastrophe.
- Adopter une approche holistique en vue d'incorporer systématiquement les mesures de prévention des risques de catastrophe dans la conception et la mise en œuvre de la préparation et de la réponse, ainsi que dans les programmes de réhabilitation.

### **3. Mécanismes de mise en œuvre**

Fondés sur les décisions de la 1<sup>ère</sup> Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de



Catastrophe, les mécanismes opérationnels ci-après ont été proposés à la 2<sup>ème</sup> Plate forme Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe, Réunion Consultative tenue à Nairobi en mai 2009 et réitéré à la deuxième conférence ministérielle africaine sur la prévention des risques de catastrophe tenue à Nairobi du 14 au 16 avril 2010:

**A) Au niveau régional :** mise en œuvre et coordination

- La Commission de l'UA facilitera et coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie Régionale, du Programme d'Action et du CAH.
- La Plate forme Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe, qui bénéficie de la facilitation de l'ONU/SIPC, fonctionnera comme le mécanisme régional primaire pour le soutien de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national, en surveillant leurs progrès et pour faciliter la coordination et le partage d'informations entre gouvernements, organisations sous-régionales et agences de l'ONU.
- Des rencontres périodiques de haut niveau, telle la Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe et la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement, veilleront au consensus régional autour des problèmes clés de la prévention des risques de catastrophe.
- La Commission de l'UA va reconstituer le Groupe de Travail sur la Prévention des Risques de



Catastrophe pour servir de coordination et de conseiller technique pour les pays membres

- La planification et la programmation conjointe des activités de mise en œuvre du Programme d'Action approuvé, seront entreprises par les Etats Membres de l'UA, les CER, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, les Agences de l'ONU, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et d'autres institutions éventuelles.

**B) Au niveau sous-régional :** mise en œuvre et coordination

- Les CER se focaliseront sur l'interprétation au profit de leurs Etats Membres des directives stratégiques, sur la facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la Stratégie Régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH au sein de leurs sous-régions, ainsi que sur la coordination, particulièrement sous le rapport des initiatives interétatiques.
- Les CER veilleront à la promotion de la mise en œuvre de ce qui précède à travers la création des plates-formes sous-régionales de prévention des risques de catastrophe et l'institution des points focaux sous-régionaux, ainsi qu'à travers la préparation des programmes de mobilisation des ressources pour le soutien des efforts nationaux et sous-régionaux.



- Les CER faciliteront avec l'appui de la Commission de l'UA, du système de l'ONU/SIPC (UNISDR), des agences spécialisées et de la société civile, l'intégration de la prévention des risques catastrophe dans les initiatives de développement durable.

**C) Au niveau national :** mise en œuvre et coordination

- Les Etats Membres de l'Union Africaine auront la responsabilité primaire de rendre opérationnelles la Stratégie Régionale Africaine, le Programme d'Action pour la Prévention des Risques de Catastrophe et le CAH.

- Les Plates-formes Nationales impliquant plusieurs parties prenantes ou les Comités nationaux, les ministères en charge de la PRC, par exemple, ministère de l'intérieur, de la Santé, de l'éducation, de l'urbanisme, de l'environnement, des finances et de la planification, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé, les institutions scientifiques et d'éducation, contribueront techniquement et par les connaissances à l'intégration de la prévention des risques et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le processus de mise en œuvre d'un développement multisectoriel.

- Les programmes ou les activités dérivant de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH seront mis en œuvre en rapport étroit avec le processus de planification du développement national existant ainsi que d'autres cadres et stratégies d'assistance



au développement ou sous leur prisme, tel que le Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) et le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

#### **D) Suivi et rapports**

- Dans la perspective d'une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH, un rapport national biennal du CAH sera soumis par chaque gouvernement, suivant les formats et outils standards développés par l'ONU/SIPC. L'ONU/SIPC fournira le support technique pour la compilation et l'analyse des informations et des données recueillies.
- Les CER, les agences des L'ONU, les organisations de la société civile et les partenaires au développement seront également encouragés à rendre compte sur leurs programmes et activités éventuels sur la prévention des risques de catastrophe, comme partie au processus de d'information biennal susmentionné, à travers l'ONU/SIPC.
- Des indicateurs généraux sont incorporés dans le Programme d'Action prorogé (2006 à 2015) et seront utilisés pour mesurer les réalisations.



#### **4. Composantes Prioritaires du Programme**

Les composantes décrites dans les sections 4.1 à 4.3 sont priorisées, accordant la place principale à l'engagement politique, la sensibilisation du public et le développement des capacités.

En outre, les domaines d'intervention ci-après sont également développés dans la matrice à la fin du document :

- Gouvernance de la prévention des risques de catastrophe améliorée au plan institutionnel, et intégration de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et les programmes de développement durable.
- Identification des risques, comprenant les aléas et l'analyse de la vulnérabilité multisectorielle, surveillance et système d'alerte rapide améliorés.
- Renforcement de la prévention des risques de catastrophe et de la planification de la préparation, mise en œuvre des mesures y relatives et intégration des concepts de prévention des risques de catastrophe dans la gestion sa gestion, réhabilitation et assistance.



#### **4.1. Plaidoyer et sensibilisation du public**

Sous cette composante, la Commission de l'UA, la BAD et l'ONU/SIPC travaillent ensemble avec les CER, en vue d'instaurer un climat favorable pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et à l'adoption de lignes directrices pour la prise en compte de la prévention des risques de catastrophe aux niveaux sous-régional, national et local.

Au niveau sous-régional, les activités de promotion seront exécutées par le biais des fora régionaux et sous-régionaux appuyés par les instruments d'information visant ; à promouvoir une meilleure compréhension et une bonne connaissance de la prévention des risques de catastrophe, à sensibiliser les décideurs au plus haut niveau sur le fait que la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes remet en cause son développement économique et social et que la mise en œuvre de la stratégie et l'adoption des directives sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les domaines du développement, de la réhabilitation et de la reconstruction constituent le plus sûr moyen d'accélérer la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique de l'Afrique.

Au niveau national, les CER, avec l'appui de la Commission de l'UA, de la BAD et de l'ONU/SIPC, poursuivront les activités de plaidoyer auprès des Etats Membres. Considérant que la compréhension et la connaissance de ces activités par les gouvernements nationaux sont cruciales pour la réussite des actions de prévention des risques de catastrophe, les activités de promotion seront axées sur la compréhension de la



complexité des questions relatives aux catastrophes, sur le cadre de prévention des risques de catastrophe, et sur les avantages économiques et environnementaux de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des risques de catastrophe et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les programmes de réhabilitation, de reconstruction et de développement. Les activités de promotion seront exécutées par le biais des fora sous-régionaux et nationaux sur la prévention des risques de catastrophe et sur le développement durable avec un appui technique dans l'élaboration et la mise en place de plates-formes nationales de prévention des risques de catastrophe en Afrique.

Les gouvernements nationaux joueront un rôle primordial dans le domaine de la sensibilisation du public à la prévention des risques de catastrophe et dans la mise en œuvre des mesures visant la réduction de la vulnérabilité et des risques au niveau local.

L'accent sera mis sur la compréhension des concepts de base des dangers, de la vulnérabilité, des risques et des catastrophes. Une bonne compréhension de ces concepts et de leurs interconnexions permettra d'instaurer un environnement favorable au développement d'une culture de prévention des risques de catastrophe et à la promotion de l'efficacité des politiques et des stratégies nationales et régionales, ainsi que des directives d'intégration de la PRC. Le public sera sensibilisé par le biais de matériels didactiques, des programmes radiophoniques et l'organisation d'évènements publics aux niveaux communautaires et des écoles sur la prévention des risques de catastrophe.



## **4.2. Gestion des connaissances et développement des capacités**

Sous cette rubrique, la Commission de l'UA et la BAD seront chargés de diriger le processus de renforcement des compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et l'adoption des directives sur la prévention des risques de catastrophe en Afrique, en coopération avec les CER, les gouvernements nationaux et la société civile, et avec l'appui de l'ONU /SIPC-Afrique. Afin de poursuivre les efforts dans la gestion des connaissances, et de la recherche à travers le continent et multiplier les activités de formations sur plusieurs niveaux afin d'augmenter l'expertise et de promouvoir les bonnes pratiques ainsi que contribuer à l'atténuation des risques de catastrophe et construire une société résiliente.

Au niveau régional, la Commission de l'UA et la BAD joueront un rôle primordial dans l'appui aux institutions de formation, aux universités, au PNUD et à l'ONU /SIPC, ainsi qu'aux autres partenaires en développement dans l'élaboration de matériels didactiques pour la formation des formateurs qui seront faciles à utiliser, et couvriront les besoins des CER dans leurs efforts de promotion de l'intégration de la PRC dans la planification et les pratiques de développement au sein des Etats Membres. Au niveau régional, la formation se fera sur la base des connaissances visant à promouvoir la compréhension, le savoir et les compétences du personnel des organisations, ce afin que les CER puissent faciliter la PRC et son intégration dans le développement des Etats Membres.



Afin d'institutionnaliser ce processus de développement de compétence, un réseau ou une coalition pour la gestion des connaissances et le développement des capacités sera promu et maintenu, basé sur les centres et programmes de formation existants.

La possibilité de créer un Centre Africain d'Excellence pour le développement des capacités sera débattue et définie, suite à une vaste étude de faisabilité et de planification en Afrique, et une évaluation des capacités des centres de formation et d'éducation existant. L'appui des partenaires parmi lesquels la Banque Mondiale, la Banque Islamique pour le Développement et la BAD sera rendu disponible.

Au niveau sous-régional, les CER joueront un rôle primordial dans le processus de renforcement des capacités en organisant des séances de formation pour les fonctionnaires nationaux dans leurs Etats ; ce qui leur permettra non seulement de mieux comprendre la PRC et la vulnérabilité et d'intégrer la PRC dans le développement ; mais aussi de fournir une formation aux responsables gouvernementaux au niveau local dans leurs pays respectifs. Les CER seront appuyés par la Commission de l'UA, la BAD, le PNUD, l'ONU /SIPC et d'autres partenaires de développement.

Les plateformes nationales ou comités nationaux, avec l'appui des formateurs qualifiés devraient jouer un rôle crucial dans la coordination du processus de renforcement des capacités au sein de leurs pays respectifs, en collaboration avec les ministères de tutelle et les agences spécialisées. Ainsi, ces plates-



formes ou comités de PRC auront les moyens de disposer des compétences requises fournis par les organismes sous-régionaux pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires locaux.

### **4.3 Des projets pilotes et de démonstration**

Sous cette rubrique, la Commission de l'UA et la BAD, en collaboration avec les CER encourageront les gouvernements nationaux à prendre des initiatives visant l'intégration de la PRC dans le développement durable tout en lançant un appel aux gouvernements nationaux et aux organisations de la société civile d'Afrique pour des propositions de projets pilotes à petite échelle. Ces projets devraient être des projets communautaires visant à démontrer dans quelle mesure la PRC en tant qu'une des composantes des projets et programmes de développement peut contribuer à leur pérennité et à leur efficacité. Les petits projets pilotes pourraient être axés sur les secteurs prioritaires des activités de l'Agence de Coordination et de Planification du NEPAD, tel quels : la gouvernance, la gestion des ressources naturels et hydriques et autres ressources, la planification de l'occupation des sols, la protection de l'environnement, l'infrastructure, le système de santé notamment le VIH/SIDA et les questions de genre. Le projet ne devrait pas s'étendre sur plus de 12 mois. L'objectif de ces petits projets pilotes est de renforcer les connaissances et les expériences d'intégration de la PRC dans la planification et les programmes de développement, qui pourraient servir à une meilleure mise en œuvre des programmes de prévention à grande échelle.



## 5. Résultats escomptés

1. La prévention des risques de catastrophe devient une priorité régionale, sous-régionale et locale, avec un cadre institutionnel solide, des ressources adéquates et une participation multisectorielle.
2. La vulnérabilité, les aléas et les risques de catastrophe sont identifiés, évalués et surveillés, prenant en compte la dimension transfrontalière.
3. Les systèmes d'alerte rapide centralisés et partagés sont en place pour parer aux risques naturels majeurs.
4. La connaissance (y compris le savoir local et indigène), l'innovation et l'éducation sont appliquées pour développer une culture de la sécurité et de la résilience.
5. Les structures de santé et éducatifs deviennent plus résilientes et fonctionnels.

Les institutions de prévention des risques de catastrophe disposent de l'autorité et de la capacité nécessaires pour coordonner partout les secteurs de référence depuis le niveau national jusqu'au niveau local.

6. Les facteurs de risques sous-jacents et les mesures de prévention des risques sont intégrés dans les politiques, les plans et les programmes,



particulièrement dans la planification et les programmes du développement durable.

7. Les mesures de prévention des risques sont intégrées dans l'assistance ex-post de la catastrophe et dans le processus de réhabilitation.
8. La préparation et les plans de contingence ainsi que les processus sont mis en place, testés périodiquement et activés à temps du niveau national au niveau local.

*NB: Les résultats escomptés sont présentés en détail dans la matrice ci-joint.*

## **6. Partenaires**

La Commission de l'UA et les CER dirigeront la mise en œuvre globale de toutes les activités mentionnées dans les rubriques promotion, renforcement des capacités et projets pilotes de mise en œuvre de la Stratégie Régionale et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des risques de catastrophe, avec l'appui des agences régionales spécialisées, de la société civile et des organisations onusiennes. L'ONU/SIPC fournira un appui à la Commission de l'UA et les CER surtout à travers le partenariat avec la Facilité Globale pour la Prévention des Risques de Catastrophe et le Relèvement (GFDRR) de la Banque Mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires d'appui tels que le UNECA, PNUD, PNUE, UNHABITAT, UNOCHA, OMM, OMS, UNICEF, UNESCO, FAO, PAM, UNOOSA, IFRC, la BAD, l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement et les centres régionaux de formations, vont appuyer l'UA



dans le processus de renforcement des capacités en matière de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national.

## **7. Activités proposées pour la mise en œuvre de la Stratégie**

Les CER faciliteront, avec l'appui de la Commission de l'UA, le système ONU/SIPC, des agences spécialisées et des organisations de la société civile, l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les initiatives de développement durable.

En droite ligne des principes ci-dessus mentionnés, les activités proposées seront effectuées en deux périodes (2006-2010 et 2011-2015), conformément au CAH, sous la coordination conjointe de la Commission de l'UA et de l'ONU/SIPC Afrique qui travailleront en collaboration étroite avec les CER, les agences onusiennes et d'autres partenaires au développement. Les activités proposées dans la matrice jointe visent la réalisation des objectifs prévus par la Stratégie.





**Matrice du programme d'Action (2006-2015) pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Risques de Catastrophe**

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>1. Renforcer l'engagement politique en matière de prévention des risques de catastrophe.</b></p>	<p>1. Renforcement du lobbying et de la promotion, de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.</p> <p>2. Renforcement des cadres institutionnels et définition des structures de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>3. Incorporer la prévention des risques de catastrophe dans la législation nationale.</p> <p>4. Augmentation des ressources allouées à la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Renforcement des capacités de la Commission intergouvernementale régionale (Commission de l'UA / l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et des Communautés économiques régionales (CERs)) en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie.</p>	<p>1. Accroissement des engagements dans les stratégies de RRC et maîtrise de la question à tous les niveaux de décision et des politiques.</p> <p>2. Participation accrue des politiciens dans les structures institutionnelles de RRC.</p> <p>3. Lois nationales sur la RRC adoptées.</p> <p>4. Augmentation des ressources humaines et financières allouées à la prévention des risques de catastrophe, aux niveaux régionale, sous-régional et national.</p> <p>5. Appui technique renforcé fourni à la Commission de l'UA / l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD et aux CERs.</p>	<p>2et3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposent des cadres institutionnels et législatifs et l'allocation des ressources avec l'allocation des ressources par Pays Membre d'un pourcent (1%) de l'aide au développement et dix pourcent (10%) de l'aide humanitaire.</p> <p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays prévoient la RRC dans leurs DSRP, NAPAs, et différents autres plans de développement.</p>	<p>Commission de l'UA/l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CERs</p> <p>Gouvernements Nationaux</p> <p>Société Civile (ONGs, CBOs)</p>



DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>2. Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe.</b></p>	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>2. Amélioration de l'identification, de l'évaluation et du suivi des dangers, de la vulnérabilité et des capacités.</p> <p>3. Renforcement des capacités et des ressources des institutions impliquées dans des systèmes d'alerte rapide, la cartographie des risques y compris des sous-systèmes d'observation et de recherche.</p> <p>4. Compilation et standardisation des informations et des données statistiques et une base de données régionale et des vulnérabilités les impacts et pertes issus des catastrophes au niveau régional.</p> <p>5. Coopération régionale et internationale pour l'évaluation et le suivi régional et transfrontalier des dangers.</p> <p>6. Développer un cadre d'action pour réduire les vulnérabilités urbaines multidimensionnel, qui peuvent impacter différents types de risques urbains.</p>	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la RRC.</p> <p>2. Amélioration de l'identification et de l'évaluation des risques.</p> <p>2. Capacités d'identification des dangers et de la vulnérabilité ainsi que de la surveillance améliorées.</p> <p>3. Amélioration des systèmes d'alerte rapide au niveau national et régional.</p> <p>4. Banques de données mises en place aux niveaux national et régional en vue de la production des données statistiques standardisées sur les risques.</p> <p>5. Suivi et évaluation des risques transfrontaliers entrepris.</p> <p>6. Un plan d'action multidimensionnel pour les risques urbains est développé.</p>	<p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont collecté des données sur les risques et ont élaboré des systèmes sur la diffusion des informations sur les risques</p> <p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont conduit des évaluations de la vulnérabilité des hôpitaux et des écoles et ont défini des plans nationaux pour leur sécurité.</p> <p>3-5 Au moins deux CER disposent des systèmes d'alerte rapide sous-régionaux sur les risques et d'un protocole de partage des informations d'urgence avec les pays.</p> <p>6. Nombre de villes avec des politiques et ou stratégies pour la prévention des vulnérabilités.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD BAD CERs</p> <p>Organisations sous-régionales spécialisées: ACMAD, AGHRYMET, ICPAC, RCMRD, RECTAS, etc</p> <p>Gouvernements Nationaux Société Civile Institutions Scientifiques et Centres de Recherches</p>



DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>3. Promouvoir les campagnes de sensibilisation sur la prévention des risques de catastrophe.</b></p>	<p>1. Améliorer la diffusion et la communication des informations.</p> <p>2. Promouvoir l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation formelle et informelle en l'occurrence sur le secteur sanitaire.</p> <p>3. Promouvoir le rôle des médias.</p> <p>4. Renforcer le rôle et l'expérience des autorités traditionnelles et locales ainsi que d'autres leaders d'opinion en matière de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Renforcer le rôle des femmes, de la jeunesse et des autres groupes vulnérables dans le processus décisionnel en matière de prévention des risques de catastrophe.</p>	<p>1. Systèmes de diffusion des informations et de la communication développés.</p> <p>2. Matériels de sensibilisation produits et diffusés auprès des politiques et des décideurs.</p> <p>3. La RRC incorporée dans les programmes d'éducation des institutions du primaire, du secondaire et du tertiaire.</p> <p>4. Réseaux et partenariat avec les médias développés au niveau national.</p> <p>5. Formation et autres activités de développement des capacités menées au bénéfice des autorités locales et traditionnelles.</p> <p>6. Jeunes, femmes, personnes âgées ou vulnérables engagées dans les processus de prise de décision en matière de RRC.</p>	<p>1. Réseaux ou coalitions pour la gestion des connaissances et le développement des capacités sont créés et sont opérationnels, y compris le Centre d'Excellence Régional spécialisé dans gestion des risques de catastrophe, nanti d'une personnalité juridique et d'une dotation en ressources de l'UA.</p> <p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays, disposent dans le system scolaire, d'un programme d'éducation sur la RRC.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CERs</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile</p> <p>Média et associations</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>



DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>4. Améliorer la gouvernance dans les institutions de prévention des risques de catastrophe et réduire les facteurs de risques sous-jacents.</b></p>	<p>1. Evaluer les capacités existantes notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation</p> <p>2. Harmoniser les politiques et les stratégies de prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional et national.</p> <p>3. Développer et renforcer les Plates formes Nationales de prévention des risques de catastrophe au niveau requis.</p> <p>4. Renforcer la décentralisation des interventions en matière de prévention des risques de catastrophe.</p> <p>5. Promouvoir Le partenariat public/privé pour faire avancé en pratique prévention des risques de catastrophe.</p> <p>6. Sensibiliser les femmes aux politiques de prévention des risques de catastrophe, à la législation et aux programmes.</p> <p>7. Mise en œuvre des directives en vue de l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement sectoriel et inter sectoriel particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que du contrôle de la sécheresse et de la désertification.</p> <p>8. Intégrer les préoccupations en matière de RRC dans les normes publiques en matière d'utilisation du sol, de développement physique et infrastructurel et mettre l'accent sur l'importance de la sécurité des écoles et des hôpitaux.</p> <p>9. Renforcer et promouvoir les mécanismes de protection sociale.</p>	<p>1. Analyses des écarts nationaux conduites.</p> <p>2. Appui fourni pour l'harmonisation aux niveaux requis des politiques et des stratégies de RRC.</p> <p>3. Création de plateformes nationales.</p> <p>4. Décentralisation des responsabilités et des ressources de RRC.</p> <p>5. Investissements privés et initiatives conjointes privé/public accrus dans le domaine de la RRC.</p> <p>6. Questions relatives au genre et besoins incorporées dans les politiques, les législations et les programmes de RRC.</p> <p>7. Insertion accrues des mesures de RRC dans les programmes sectoriels.</p> <p>7. Programmes de RRC et d'Adaptation aux Changements Climatiques pris en compte au niveau national.</p> <p>8. Différentes politiques d'utilisation des sols renforcées par l'insertion des questions relatives à la RRC.</p> <p>9. Programmes de protection Sociale conçus pour réduire la vulnérabilité face aux risques.</p>	<p>3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays dispose d'une plate forme nationale fonctionnelle et multisectorielle en matière de RRC, assis sur la base d'un dialogue permanent entre parties prenantes sur les questions de RRC.</p> <p>7. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont une planification et une programmation intégrée de la RRC, d'Adaptation aux Changements et aux variations climatiques.</p> <p>8. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposant de plans de sécurité des écoles et des hôpitaux.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</p> <p>CERs</p> <p>Gouvernements Nationaux y compris les ministères de la santé, planification urbaine et autorités locales</p> <p>Société Civile (y inclus le secteur privé)</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>



DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>5. Intégrer la prévention des risques de catastrophe dans la gestion des interventions d'urgence.</b></p>	<p>1. Promouvoir l'inclusion de la prévention des risques de catastrophe dans la gestion d'urgence des risques aux niveaux local, national, sous-régional and régional.</p> <p>2. Préparer et diffuser les directives relatives à l'intégration de la prévention des risques de catastrophe dans la réponse d'urgence et la gestion des urgences.</p> <p>3. Faciliter le renforcement et l'orientation de la gestion de la réponse d'urgence vers la prévention des risques de catastrophe.</p> <p>4. Faciliter le renforcement de la planification des urgences et autres mesures de capacité d'intervention dans la gestion des mesures d'urgence.</p> <p>5. Renforcer et développer en cas de besoin des approches régionales coordonnées, et créer ou améliorer les politiques, les mécanismes de mise en œuvre, les plans et les systèmes de communication en vue de préparer et d'assurer une réponse aux catastrophes rapide et effective, dans des situations qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Promouvoir la mise en place des fonds d'urgence, aux fins de soutenir la réponse aux catastrophes, l'assistance et les mesures de préparation.</p>	<p>1. RRC intégrée dans la gestion des réponses d'urgence.</p> <p>2. Matériel et outils didactiques développés pour faciliter l'intégration de la RRC dans la gestion des réponses d'urgence.</p> <p>3. Directives pour l'intégration de la RRC dans la gestion des réponses d'urgence préparées dans différentes langues.</p> <p>4. Formation et accompagnement fournis en vue de l'intégration d'une vision de RRC dans les plans de contingence et autres mesures préparatoires à la réponse.</p> <p>5. Politiques, mécanismes de mise en œuvre, plans et systèmes revus et renforcés pour faciliter une réponse régionale aux catastrophes qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Des fonds sont en place pour faire face aux situations d'urgence, assurer la préparation et les activités d'assistance.</p>	<p>1. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation et de contingence assis sur les principes de RRC.</p> <p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation face aux catastrophes ainsi que des plans de contingences qui sont périodiquement testés et activés à temps.</p>	<p>Commission de l'UA/Agence de Planification et de Coordination du NEPAD.</p> <p>CERs</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile</p> <p>Toutes les agences relevant du Système des Nations Unies</p>



DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA RRC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>6. Coordination générale et suivi de la mise en œuvre de la stratégie.</b></p>	<p>1. Fournir un appui au Secrétariat de la Commission de l'Union Africaine et du l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD dans leurs efforts de mise en œuvre de la stratégie et du programme d'action</p> <p>2. Coordonner l'identification des besoins prioritaires de la région.</p> <p>3. Diriger le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie avec les résultats de la CMPC.</p> <p>4. Coordonner la collaboration avec les partenaires au développement, en vue de l'intégration de la RRC dans les programmes de développement en Afrique</p> <p>5. Faciliter le développement des stratégies sous-régionales en vue d'harmoniser avec la stratégie et la SIPC</p>	<p>1. Appui fourni aux Secrétariats de l'UA et du NEPAD pour une mise en œuvre effective de la stratégie et du programme d'action.</p> <p>2. Les besoins prioritaires de la région sont identifiés et acceptés.</p> <p>3. La stratégie est en accord avec le CAH et les processus de suivi sont conçus et conduits.</p> <p>4. Les programmes de développement en Afrique intègrent les mesures de RRC</p> <p>5. Stratégies Sous-régionales développées en harmonie avec la Stratégie Africaine et le CAH</p>	<p>1 et 5. Unités Fonctionnelles et durables de RRC au sein de la Commission de l'Union Africaine /NEPAD et des CER.</p> <p>1. Reconstitution du Groupe de Travail Africain doté d'une expertise technique en matière de RRC pour coordonner et guider la mise en œuvre de la Stratégies Africaine et le Programme d'Action de RRC</p> <p>3. Rapport biennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SARRC dans le cadre du CAH.</p> <p>1-5. La Plate forme Régionale Africaine est institutionnalisée et dispose d'un Secrétariat et d'un Programme</p>	<p>ONU/SIPC            Afrique en collaboration avec les autres les agences relevant du système de l'ONU/SIPC</p>





*Printed by AUC Publishing and Production Plant*